

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du mardi 6 avril 2021</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 6 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2021_04_06_18</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget eau et assainissement - Vote du budget primitif de l'exercice 2021**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget eau et assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 20 mars 2021, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 107 777.31 €

Dépenses et recettes d'investissement : 194 333.43 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	107 777.31 €	107 777.31 €
Section d'investissement	194 333.43 €	194 333.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>302 110.74 €</b>	<b>302 110.74 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021 du budget eau et assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2021 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	107 777.31 €	107 777.31 €
Section d'investissement	194 333.43 €	194 333.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>302 110.74 €</b>	<b>302 110.74 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 8 avril 2021</p> <p>Et de la publication le : 09 AVR. 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 09 AVR. 2021</p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p>
--	--


